



---

## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2020

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE MARDI LE 8 SEPTEMBRE 2020, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents</u> :	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent</u> :	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
<u>Sont aussi présents</u> :	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Christine Monty	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

### 1.- Ouverture

20-09-175

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

20-09-176

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 4.- Information

#### 4.1 Sentier du parc du Petit-Bois

La réfection du sentier du Petit-Bois est complétée à 90% et les travaux se sont très bien déroulés.

#### 4.2 Vélo des Monts

Les travaux ont commencé au Centre de plein air, il y aura des pistes pour

les débutants et les plus habitués.

#### 4.3 Saison touristique

La saison touristique s'est très bien passée malgré quelques situations isolées.

#### 4.4 Date du début des activités piscine et gymnase

Étant donné que les heures d'activités à la piscine et à l'aréna seront diminuées de 15 minutes, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs reliés à ces activités.

### 5.- Administration

20-09-177

#### .5.1 Nomination du maire suppléant du 8 septembre 2020 au 3 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseillère Ariane Lévesque soit nommée maire suppléant pour la période du 8 septembre 2020 au 3 mai 2021.

ADOPTÉE

20-09-178

#### 5.2 Demande de congé sans solde de M. Vincent Lepage

CONSIDÉRANT une demande de congé sans solde de M. Vincent Lepage, opérateur au service des travaux publics.

CONSIDÉRANT l'article 16 de la convention collective des employés de la Ville mentionne qu'une personne salariée, étant à l'emploi de la Ville depuis une période continue de trois ans, peut bénéficier d'un congé sans solde d'une durée maximale de douze mois.

CONSIDÉRANT que la date d'embauche de M. Vincent Lepage est le 12 décembre 2011.

CONSIDÉRANT qu'aucun employé n'est actuellement en congé sans solde au service des travaux publics.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été déposée le 31 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise monsieur Vincent Lepage, opérateur au service des travaux publics, à prendre un congé sans solde d'une durée d'un an, soit du 5 octobre 2020 au 2 octobre 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

20-09-179

#### 5.3 Ouverture d'un poste d'opérateur de nuit à l'interne – 18 semaines

CONSIDÉRANT que le poste d'opérateur saisonnier de nuit de 18 semaines est vacant pour la saison hivernale 2020-2021.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un nouvel opérateur à ce poste saisonnier.

CONSIDÉRANT que ce poste doit être ouvert à l'interne pour le premier affichage.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste d'opérateur saisonnier de nuit à temps plein, à l'interne (18 semaines en période hivernale)

ADOPTÉE

- 20-09-180            5.4    Entériner la signature de Guy Fraser pour le bail avec Telus communications

CONSIDÉRANT le bail avec Telus communications afin d'obtenir les ondes cellulaires gratuites à l'intérieur de l'aréna.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner la signature de Guy Fraser pour le bail avec Telus communications.

ADOPTÉE

- 20-09-181            5.5    Demande d'appui aux municipalités de la Haute-Gaspésie et de Côte de Gaspé – Projet de sauvetage en haute-mer

CONSIDÉRANT la couverture déficiente en recherche et sauvetage en haute-mer dans l'est de la Haute-Gaspésie.

CONSIDÉRANT que la marina de Rivière-Madeleine est au centre d'un secteur non-desservi par la Garde côtière auxiliaire.

CONSIDÉRANT l'intérêt porté par la municipalité dans le dossier du sauvetage en haute-mer.

CONSIDÉRANT l'appui de la Garde côtière auxiliaire canadienne dans ce même dossier.

CONSIDÉRANT l'augmentation des activités nautiques de plaisance et de pêche sportive.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de donner un appui moral à la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine pour l'implantation d'une brigade de sauvetage et recherche en haute-mer en partenariat avec la Garde côtière auxiliaire canadienne.

ADOPTÉE

- 20-09-182            5.6    Appui à Destination Chic-Chocs et au CIRADD dans le cadre du dépôt de la première phase du *Plan Chic-Chocs – vers un développement durable, intégré et innovant*

CONSIDÉRANT que la MRC de la Haute-Gaspésie souhaite appuyer l'organisme Destination Chic-Chocs ainsi que le Centre d'initiation à la recherche et aide au développement durable (CIRADD) dans le cadre du projet « Plan Chic-Chocs – vers un développement durable, intégré et innovant ».

CONSIDÉRANT que la portée globale de ce projet nous permet d'entrevoir une réelle synergie sur le territoire qui sera à même de proposer des solutions innovantes pour la Haute-Gaspésie.

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce projet est de revitaliser la Haute-Gaspésie par la mise en place d'un vaste chantier en trois volets : l'innovation, le développement du territoire par et pour la communauté ainsi que la planification globale intégrée.

CONSIDÉRANT que le travail concerté des municipalités, des organisations sectorielles, du CIRADD et de la MRC de la Haute-Gaspésie permettra d'amener des solutions durables et une nouvelle impulsion pour le développement de la région.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville investira des ressources humaines afin d'appuyer les promoteurs du projet.

ADOPTÉE

**6.- Trésorerie**

6.1 Dépôt des états financiers au 31 juillet 2020

Les états financiers au 31 juillet 2020 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

20-09-183

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de juillet 2020, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

20-09-184

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 32202 à 32212, pour un montant de 89 939,60 \$
- pour un total de 89 939,60 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

20-09-185

6.4 Approbation des comptes payés et à payer au 31 août 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 32214 à 32255, pour un montant de 582 007,61 \$
- les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 32256 à 32407, pour un montant de 584 250,94 \$
- pour un total de 1 166 258,55 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Josée Latour, trésorière

## **7.- Urbanisme**

### **7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juillet 2020**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 28 juillet 2020, est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

20-09-186

### **7.2 Demande de dérogation mineure -282-284, boulevard Perron Est**

CONSIDÉRANT une demande de Yvan Lévesque ayant pour objet, si elle est acceptée, d'autoriser :

La modification cadastrale des lots suivants malgré leur non-conformité du règlement de lotissement numéro 04-621 :

Lot 6 383 709 qui aura une largeur de ligne arrière de 27,24 m au lieu de 50 m, une largeur de ligne avant de 37,21 m au lieu de 50 m, une profondeur de 47,45 m au lieu de 60 m et une superficie de 1 565,9 m<sup>2</sup> au lieu de 3 750 m<sup>2</sup>

Lot 6 383 710 qui aura une largeur de ligne arrière de 30,61 m au lieu de 50 m, une largeur de ligne avant de 33,77 m au lieu de 50 m, une profondeur de 47.84 m au lieu de 60 m et une superficie de 1 538.5 m<sup>2</sup> au lieu de 3 750 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT la résolution 20-991 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 19 août 2020 et dans l'édition du 26 août 2020 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la modification cadastrale des lots 6 883 709 et 6 883 710.

ADOPTÉE

20-09-187

### **7.3 Demande de dérogation mineure – 7, rue des Roselins**

CONSIDÉRANT une demande de Éric Dugas ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

La régularisation d'un ajout d'un agrandissement à 5,07 m de la limite avant de la propriété alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul avant de 9 m.

CONSIDÉRANT la résolution 20-993 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 19 août 2020 et dans l'édition du 26 août 2020 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette

demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter de régulariser l'ajout d'un agrandissement à 5,07 m de la limite avant de la propriété alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul avant de 9 m.

ADOPTÉE

**8.- Règlements**

**9.- Travaux publics**

20-09-188

**9.1 Rejet de la soumission – Réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts**

CONSIDÉRANT que la Ville a autorisé un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts par la résolution 20-05-104;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été ouverte le 29 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le prix de la soumission s'est avéré de plus d'un million plus élevé que le budget estimé.

CONSIDÉRANT que la Ville peut rejeter l'ensemble des soumissions en raison du prix trop élevé des offres et retourner en appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE REJETER la soumission ouverte le 29 juin 2020;

D'AUTORISER la firme Stantec à modifier les modalités du devis afin de retourner en appel d'offres dans ce dossier.

ADOPTÉE

**10.- Loisirs**

20-09-189

**10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.3.12 à FNX (Les Consultants S.M.)**

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité qui sera responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 383428 de Les Consultants S.M. au montant, avant taxes, de 1 546 \$.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.3.12 de Planigram au montant de 1 777,51 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 1 777,51 \$, taxes incluses, à FNX (Les consultants S.M. inc.). Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

20-09-190 10.2 Projet en développement des collections de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a autorisé en vertu de sa résolution 19-04-104, la présentation d'une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les municipalités ayant choisi d'autofinancer leur subvention transmettent une résolution concernant l'autofinancement du projet afin de confirmer leur engagement à financer la totalité du projet incluant la subvention du Ministère.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

20-09-191 10.3 Autorisation de déposer un projet de parcs intergénérationnels dans le cadre du programme PRIMADA

CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire présenter un projet de parcs intergénérationnels.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés;

QUE la Ville a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

ADOPTÉE

20-09-192 10.4 Mise à niveau de la Maison de la culture - approbation de l'ordre de changement #8

CONSIDÉRANT l'ordre de changement #8 du projet de la Maison de la culture modifiant le contrat de l'entrepreneur général à la hausse au montant de 47 249,46 \$ excluant les taxes.

CONSIDÉRANT que le temps d'exécution pour l'ensemble des travaux demandés dans cet ordre de changement a fait augmenter la durée du chantier de 5,5 jours.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU  
À L'UNANIMITÉ d'approuver l'ordre de changement #8 tel que présenté.

ADOPTÉE

**11. Incendie**

11.1

**12.- Période de questions**

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

20-09-193

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21h02.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/cm

\*\*\*\*\*